Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 029-212902779-20261119-202646-DE

COMMUNE DE SIZUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 19 novembre 2026

Délibération n° 2026-46

NOMBRE DE MEMBRES :

EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
19	17	19

Quorum atteint

DATE DE CONVOCATION : 10.11.2026
DATE D'AFFICHAGE : 20.11.2026

Le dix-neuf novembre deux mille vingt-six, à 19 H 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la Présidence de M. Thierry MARCHAL, Maire. Etaient présents l'ensemble des membres en exercice, à l'exception de :

ABSENTS : Daniel LE SAINT qui avait donné pouvoir à André PERON, Georges PROVOST qui avait donné pouvoir à Nicole CRENN.

M. Michel BRETON a été nommé secrétaire de séance.

OBJET : APPEL A PROJET DU DEPARTEMENT : vidéoprotection des entrées de bourg et des bâtiments publics

Le Maire présente aux membres du Conseil municipal l'appel à projets lancé par le Département du Finistère en matière de sécurité. Ce dispositif a pour objectif de soutenir financièrement les investissements relatifs à l'installation de dispositifs de vidéoprotection aux entrées de bourg et aux abords des bâtiments publics. Le financement départemental peut atteindre 50 % du montant des dépenses éligibles, dans la limite d'une subvention de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix pour et 4 voix contre :

- DECIDE de souscrire à cet appel à projet pour le financement d'une vidéo protection aux entrées du bourg et sur les bâtiments publics.

POUR COPIE CONFORME,
Le Maire,
Thierry MARCHAL.

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE SIZUN Finistère

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes – 3, contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication.